

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dixième jour de novembre 2008**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-11-343 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 14 octobre et 20 octobre 2008.

ADOPTÉE

08-11-344 **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Fernand Ruel soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

08-11-345 **Nominations aux comités**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de nommer les élus municipaux aux différents comités municipaux suivants :

Bibliothèque municipale (délégué)	:	Serge Bizier
Embellissement & environnement (délégué)	:	Claude Côté
Jeunesse & Economie Sociale	:	Monique Carré Serge Bizier
Piscine (délégué)	:	Gilles Fortier, maire

Travaux publics & voirie	:	Fernand Ruel André Bergeron
Rouli-Bus (délégué)	:	Fernand Ruel
Office municipal d'habitation (délégués)	:	Monique Carré Serge Bizier Fernand Ruel
Contrôle des démolitions	:	Monique Carré Serge Bizier André Bergeron
Développement Économique Princeville	:	Monique Carré (substitut) André Bergeron
Toponymie	:	Serge Bizier André Bergeron Richard Pellerin (représentant de la population)
Festival du Cheval (délégué)	:	Claude Côté

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière

1°) Rapport financier 2007

Au 31 décembre 2007, la nouvelle Ville a complété sa septième année financière.

L'état de l'année 2007 des activités financières de fonctionnement présente donc une situation entièrement sous contrôle. En effet les revenus d'opération sont de l'ordre **7 078 083 \$**, les dépenses **5 345 422 \$** et la conciliation à des fins budgétaires pour le financement et les affectations de **1 151 935 \$**. Le tout dégage un surplus de l'exercice à des fins budgétaires de **580 726 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2007 ainsi que les nouveaux principes comptables applicables aux municipalités.

2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2008, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus d'opération sont à **6 493 476 \$**, les dépenses d'opération sont à **5 704 393 \$** et la conciliation à des fins budgétaires pour le financement et les affectations est, quant à elle à **789 083 \$**.

À l'intérieur de ce dernier montant, au cours du présent exercice, le conseil a approprié du surplus affecté de la Ville **150 000 \$**.

D'autres montants ont été appropriés de divers surplus affectés ou non en cours d'année pour couvrir des dépenses d'équipements informatiques, d'appareils le remboursement anticipé au fonds de roulement. De plus, des investissements ont été réalisés à même des emprunts au fonds de rou-

lement soit notamment, pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Fernand-Rivard.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) Dernier programme triennal en immobilisation

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2007 totalisait :

pour 2008	:	4 863 321 \$
pour 2009	:	678 000 \$
pour 2010	:	1 192 000 \$

Ces montants consistent, en plus des transferts des activités financières, aux travaux suivants :

- transport (voirie urbaine, réserve domiciliaire, véhicules)
- hygiène du milieu (eau potable, économie d'électricité aux réservoirs, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts, contrôle du débit des eaux usées)
- loisirs et culture (terrain multisports)

Les projets inscrits pour 2008 sur ce programme mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2008

La rémunération des membres du conseil est de **23 433 \$** pour le maire et de **7 811 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **11 717 \$** pour le maire et de **3 905 \$** pour chacun des conseillers.

5°) Orientations générales 2009

Pour 2009, le conseil municipal entend réaliser la réfection des services des rues Saint-Georges et Martin.

Les travaux d'aménagement du Parc multisports seront complétés. Un réaménagement du Centre communautaire Pierre-Prince pourra être envisagé si une subvention gouvernementale est disponible.

Le resurfaçage de certains chemins et rues sera étudié.

L'orientation générale du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) Liste des contrats

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de

2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

08-11-346 **Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

08-11-347 **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 15 octobre 2008	
- nos 8CH001639 à 8CH001641	2 247.11 \$
- En date du 16 octobre 2008	
- nos 8CH001642 & 8CH001643	19 662.59 \$
- En date du 22 octobre 2008	
- nos 8CH001644 à 8CH001648	10 130.79 \$
- En date du 23 octobre 2008	
- no 8CH001649	500.00 \$
- En date du 28 octobre 2008	
- nos 8CH001650 à 8CH001655	10 508.65 \$
- En date du 31 octobre 2008	
- nos 8CH001656 à 8CH001658	21 226.57 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 15 octobre 2008	
- no 8CH200042 & 8CH200043	270 913.25 \$

dépôts salaires des périodes 200841 à 200844

ADOPTÉE

08-11-348 **Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 10 novembre 2008	
- nos 8CH001659 à 8CH001791	372 343.10 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 10 novembre 2008
- nos 8CH200044 à 8CH200048 291 385.01 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville (4): La Fréquence, Hockey mineur Princeville, Ambulance St-Jean et Journée Bouger en famille.

Dépôt des états semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

08-11-349

Renouvellement 2008-2009 des Assurances de dommages

ATTENDU les recommandations de René Laporte et associés, suite à sa négociation avec l'assureur pour le renouvellement du portefeuille d'assurances générales;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir l'offre de B.F. Lorenzetti qui se détaille comme suit, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009 :

- Assurance responsabilité municipale et autres assurances (biens, bris de machines, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobiles) pour une prime totale de 43 239 \$ avant taxes;

Il est également résolu de verser à l'Union des Municipalités du Québec les quote-parts des deux fonds de franchise soit :

- 7 880 \$ en biens
- 13 441 \$ en responsabilité

ainsi que les frais et honoraires.

La trésorière est autorisée à effectuer les paiements au courtier B.F. Lorenzetti et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

08-11-350

Correction de la résolution 08-08-259

ATTENDU QUE certaines corrections doivent être apportées à la résolution 08-08-259;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil modifie la résolution 08-08-259 pour tenir compte de certaines corrections apportées à celle-ci ;

QUE le deuxième paragraphe soit modifié pour remplacer les mots suivants « ... pour une somme de 2,400 \$ (taxes incluses) » au lieu de « ...pour une somme de 1 400 \$ (taxes incluses) » et au troisième paragraphe par les mots suivants « ... au coût de 1 500 \$ (taxes incluses) » au lieu de « ...au coût de 1 200 \$ (taxes incluses) ».

ADOPTÉE

08-11-351

Location de machinerie pour déneigement – Saison 2008-2009

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc, pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2008 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 po. de large avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une gratte à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la location d'un équipement roulant pour effectuer l'enlèvement de la neige auprès de Ferme Somerset inc. au montant de 105.00 \$ pour les 75 premières heures et de 100.00 \$ pour les heures subséquentes.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux premières 75 heures à 105.00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2008.

ADOPTÉE

08-11-352

Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburants en vrac et d'huiles à chauffage

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

PROPOSÉ par la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types d'hydrocarbures nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ pourra adjudger, au nom de la Municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

ADOPTÉE

08-11-353

Prêt de local par le Centre aquatique de l'Érable

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville a procédé à une ré-organisation de ses locaux situés à l'Édifice « Fernand-Rivard » 101, rue Demers;

ATTENDU QUE certains organismes communautaires doivent se déplacer ailleurs;

ATTENDU QUE le Centre aquatique de l'Érable possède un petit local pouvant répondre aux besoins des organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à conclure une entente de prêt de locaux avec le Centre aquatique de l'Érable, pour permettre aux organismes communautaires de Princeville d'utiliser le local vacant situé au Centre aquatique de l'Érable pour l'organisation de leurs réunions et/ou de rencontres communautaires.

ADOPTÉE

08-11-354

Règlement no 2008-151 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-151 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées

ADOPTÉE

08-11-355

Adhésion 2009-2010-2011 aux Fleurons du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer à l'édition 2009-2011 des Fleurons du Québec et d'acquitter le tarif prévu de 1 455 \$ avant taxes pour 3 ans.

ADOPTÉE

08-11-356

Entente de services – Disposition de matières dangereuses avec Peinture Récupérées du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir à ses citoyens la possibilité de disposer de leurs matières dangereuses en tout temps sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville en collaboration avec Peintures Récupérées du Québec inc. désire conclure une entente sur la disposition des matières dangereuses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une entente de services pour la disposition de matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Princeville avec Peintures Récupérées du Québec inc. selon la loi et les règlements édictés par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

08-11-357

Entente de services – Réception et entreposage de matières dangereuses avec la Coop de Princeville

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir à ses citoyens la possibilité de disposer de leurs matières dangereuses en tout temps sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville en collaboration avec la Société Coopérative Agricole de Princeville désire conclure une entente pour l'instauration d'un bac permanent pour la collecte des matières dangereuses sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une entente de services pour l'instauration d'un bac permanent pour la cueillette de matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Princeville avec la Société Coopérative Agricole de Princeville selon la loi et les règlements édictés par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

08-11-358

Révision budgétaire 2008 de l'OMH

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver la demande de budget révisé présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un nouveau déficit révisé de 97 718 \$;

QUE le conseil consent à verser selon la Loi, un montant de 9 772 \$ représentant 10 % du déficit approuvé par la SHQ.

ADOPTÉE

08-11-359

Ambulance St-Jean – Demande de soutien financier

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisme Ambulance St-Jean, une subvention de 1 500 \$ pour les services de premiers soins qu'il dispense lors

d'évènements organisés sur le territoire, et ce, conditionnellement au dépôt de leurs états financiers.

ADOPTÉE

08-11-360 **Premier projet de règlement no PRU1-802 – Modification du règlement de zonage no 89-212**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-802) modifiant le plan de zonage du règlement de zonage 89-212 afin de circonscrire la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur du Domaine Paquet Est.

ADOPTÉE

08-11-361 **Avis de motion – Modification du règlement 89-212**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 89-212 afin de circonscrire la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur du Domaine Paquet Est.

08-11-362 **Vente d'un terrain résidentiel – 102 Lavergne**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marc-André Caron ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-77 (102 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-11-363 **Vente de terrains résidentiels – 490 & 500 Fréchette**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction François Moreau ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-154 (490 Fréchette) et le lot 247-1-155 (500 Fréchette) pour le prix de 42 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-11-364 **Vente de terrains résidentiels – 520 & 530 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Réjean Leconte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-152 (520 Fréchette) et le lot 247-1-151 (530 Fréchette) pour le prix de 45 656.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-11-365

Vente de terrains résidentiels – 300 & 310 Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gabriel Lapointe et Jonathan Lapointe ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-85 (300 Lecours) pour le prix de 9 335.00 \$ avant les taxes applicables et le lot 247-1-484 (310 Lecours) pour le prix de 9 335.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-11-366

Entente Loisirs 2009 avec la Ville de Victoriaville

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-11-367

Rapport sur l'activité du golf – Subvention aux Harmonies Prince-Daveluy

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil verse au Harmonies Prince-Daveluy, la subvention de 1 886.59 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi annuel de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-11-368 **Règlement no 2008-152 modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-152 modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs.

ADOPTÉE

08-11-369 **Subvention 2008 Maison des Jeunes La Fréquence inc.**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accorde une subvention de 10 000 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes de Princeville « La Fréquence inc. » pour ses activités 2008.

ADOPTÉE

08-11-370 **Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant total de 30 \$ pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville, le dimanche 16 novembre 2008

ADOPTÉE

08-11-371 **Conseil Pastoral Paroissial**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Conseil pastoral paroissial dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 29 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'octroyer au Conseil pastoral paroissial, un montant de 500 \$ pour commanditer la tenue d'une pièce de théâtre.

ADOPTÉE

Agri-Ressources Arthabaska-Érable – classée

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-11-372

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière